

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 19 décembre 2013

DCM N° 13-12-19-21

**Objet : Ouverture de l'enquête publique préalable à l'intégration d'office dans le domaine public communal des parties de voies privées ouvertes à la circulation publique rues Dalès et Mouzin.**

**Rapporteur: Mme FERRARO**

Certaines emprises foncières des rues Dalès et Pierre Mouzin appartiennent encore à plusieurs propriétaires riverains alors qu'elles sont incorporées de fait dans le domaine public communal. De plus, la Ville de Metz est copropriétaire d'une part importante de ces voies et assure déjà l'entretien des revêtements.

Ces rues privées ouvertes à la circulation publique sont mal équipées et dégradées, elles nécessitent des aménagements de voirie et d'éclairage public ainsi que des travaux électriques et d'assainissement.

Par délibérations du Conseil Municipal des 17 décembre 2009 et 30 septembre 2010, la Ville a décidé d'acquérir les emprises foncières nécessaires au réaménagement de ces voies.

Une emprise représentant 563 m<sup>2</sup> a pu être acquise à l'amiable sur la base de l'euro symbolique. Mais certains propriétaires ou copropriétaires s'opposent à la régularisation d'une superficie d'environ 1 870 m<sup>2</sup>.

Devant l'impossibilité de régler la totalité de ce dossier d'intégration à l'amiable, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L 318 du Code de l'Urbanisme, de recourir à la procédure du classement d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des voies ou parties de voies privées ouvertes à la circulation publique, rues Dalès et Pierre Mouzin.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les articles L. 318-3, R. 318-10 à R. 318-11 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable au classement d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des voies ou parties de voies privées ouvertes à la circulation publique, rues Dalès et Pierre Mouzin à Metz Devant-Les-Ponts, à l'exclusion des espaces verts et des accès à ceux-ci ;

**D'ANNULER** les délibérations du Conseil Municipal des 17 décembre 2009 point 22 et 30 septembre 2010 point 11 en ce qu'elles concernent l'acquisition à l'amiable à l'euro symbolique :

- des droits représentant 4/64 ème des parcelles section EZ n° 33 de 4 a 91 ca et section EZ n° 57 de 12 a 17 ca, ces droits appartenant à Mr et Mme Jacques et Françoise LINDEN ;
- des droits représentant 2/64 ème de la parcelle section EZ – n° 33 et 3/96 ème de la parcelle section EZ n° 57, ces droits appartenant aux conjoints Florence MARTIN-NOWICKI et Geoffrey et Axel NOWICKI ;
- des droits représentant 12/64 ème de la parcelle section EZ n° 33 et 24/96 ème de la parcelle section EZ n° 57, ces droits appartenant à la SCI MB IMMOBILIER représentée par Mr Mokrane BOUKEDIM ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière Commissions : Commission des Travaux et Domaines Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
---

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--

Membres assistant à la séance : 40    Absents : 15                    Dont excusés : 8
--

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Parcelles à acquérir

Parcelles acquises

